



Réunion du 13 Janvier 2020

Président : Charles BOULOGNE 06 10 52 07 37

Membres :

Secrétaire : Gérard D'ANGELO 06 15 97 16 67

Secrétaire Adjoint : Michel RIBIER : 04 77 92 28 87

Coupes : Guy DEBLIQUIS 04 77 92 28 87 (lundi, mercredi et vendredi après-midi)

U13 : Philippe GUILLOT 06 62 71 44 17 (avant 19H00)

U18, U15 : Charles BOULOGNE 06 10 52 07 37

U 7 : Georges FORTI 07 86 52 11 34 (Vend. après-midi)

U9 / U11 : Alain CERRUTTI 06 79 86 98 88 (après 18h)

COURRIER RECU

FC Bourguisan : lu et noté.

St Chamond : lu et noté.

L'Horme : lu et noté.

Génilac : lu et noté.

Sainté United : équipe U13 supprimée en Honneur 4.

Bords de Loire : lu et noté.

Olympique du Montcel : les poules étant faites et validées, votre club aura une équipe en Excellence U13, une en Honneur U13 et une en Promotion U13.

U 18

D1

Le match n°21778103, **Cellieu 1 - Veauche 2**, du **samedi 1^{er} février**, est repoussé à **17h30**

D3 Poule A

Le score de la rencontre n°22143410, **L'Horme 1 - Se La Rivière 1**, du samedi 23 novembre, a été inversé : c'est finalement 2/1 pour L'Horme (confirmation de l'arbitre par mail).

D4 Poule A

Le match n° 22139067, **Cellieu 2 - St Jean Bonnefonds 1**, du **samedi 1^{er} février**, est repoussé à **15h30**

D4 Poule B

Le match n°22170411, **Sury le Comtal 1 – Montagnes du Matin 2**, aura lieu le **samedi 25 janvier à 14h**, sur le **terrain de Craintilleux** (420750101).

Le match n°22170410, **Villers 1 – St Galmier Chamboeuf 3**, est reporté au **samedi 22 février à 14h** : accord des deux clubs.

U 15

D3 Poule A

Les matchs de **Génilac** (539657) auront lieu dorénavant au stade de Génilac (422250101) jusqu'à la fin de saison

D4 Poule C

Le match n°22145944, **Bonson St Cyprien 1 - Usson 1**, est reporté au **dimanche 19 janvier à 12h** (accord des 2 clubs).

U 13

AVIS AUX CLUBS

Pour la phase 2 du secteur stéphanois, pour toutes les poules et tous niveaux concernés.

Face à un laisser-aller qui empire et selon les règlements généraux du District, **les résultats des matchs U13 devront être saisis au plus tard le dimanche suivant la rencontre, et ce avant 20h.**

Tout club ne respectant pas cette prérogative, **se verra amendé.**

Un contrôle systématique sera réalisé le lundi matin suivant les rencontres...